

## **Salah Hamouri ne doit pas être expulsé de force de Palestine par Israël**



Les autorités israéliennes l'ont décidé et annoncé : Salah Hamouri, avocat franco-palestinien va être expulsé de force vers la France ce dimanche 4 décembre.

Emprisonné en Israël sous le régime de la détention administrative - sans aucune charge ni jugement – depuis le 7 mars 2022 (en contravention au droit international), Salah Hamouri sera libéré non pas pour retourner chez lui à Jérusalem-Est, mais pour être chassé vers la France.

Cette décision inique est la dernière étape de l'attaque acharnée d'Israël envers Salah Hamouri. Après avoir été séparé depuis 6 ans de sa femme et ses enfants , citoyens français, interdits de séjour en Palestine par les autorités israéliennes, Salah Hamouri s'était vu retirer il y a un an sa carte de résident de Jérusalem-Est et assigné à résidence pour « défaut d'allégeance » à l'État israélien. L'appel de Salah Hamouri de cette décision devait être examiné par la Cour suprême israélienne en février 2023. Cette décision des autorités israéliennes est inacceptable.

Le président Emmanuel Macron et la diplomatie française ne peuvent accepter cette violation des droits fondamentaux d'un ressortissant français. Ils doivent dénoncer fermement cette décision et agir pour protéger et défendre Salah Hamouri et sa famille dans leur droit de vivre où ils le souhaitent, en France ou à Jérusalem, ville

natale de Salah. Face à une telle violation répétée de violation des droits humains, les paroles ne suffisent plus, il faut des actes !

*Le bureau national de l'AFPS*

*Le 1er décembre 2022*